

N° 2026/87

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE DE VILLAREMBERT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 JUILLET 2026

Date de la convocation : 29 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le six du mois de juillet, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice FONTAINE, Maire.

Présents : Patrice FONTAINE, Florence PEYRUT, Philippe TARAVEL, Louise MOREL, Thomas TARAVEL, Anne-Marie PICOT, Loïc SANCHO.

Excusés : Christine FROMENTIN (procuration à Florence PEYRUT) Marion VORBURGER, Benjamin DELEGLISE, Guillaume TROCHET

Absents :

Secrétaire de séance : Florence PEYRUT

Conseillers en exercice : 11
Conseillers présents : 7
Conseillers votants : 08
Procuration (s) : 1

TARIFS ALPI KART**ETE 2026****(Annule et remplace la délibération N°79-2026 du 05/06/2026)**

Monsieur le Maire, rappelle au conseil municipal, la délibération du 5 juin 2026 par laquelle il avait été voté les tarifs de l'activité ALPI KART cependant il serait nécessaire de modifier les tarifs validés notamment en ce qui concerne les tarifs groupes.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de définir les tarifs qui pourraient être appliqués pour cette activité au Corbier pour l'été 2026.

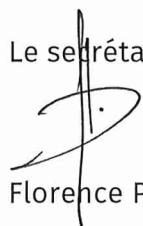
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE les tarifs ci-après :

- 1 descente télésiège compris : 18 €
- 5 descentes télésiège compris non nominatif : 75 €
- 1 descente télésiège compris : 16 unités PASS PARTOUT
- 1 descente sans télésiège : 11 € (*personnes déjà titulaires d'un titre de transport remontées mécaniques semaine ou saison*)
- 5 descentes sans télésiège : 45 € (*personnes déjà titulaires d'un titre de transport remontées mécaniques semaine ou saison*)
- Groupes plus de 15 personnes : réduction de 10% sur tous les tarifs et un pack offert au-delà de 15.

Fait et délibéré en séance.

Le secrétaire de séance



Florence PEYRUT

Le Maire



Patrice FONTAINE